

Le député a également demandé si une enquête sur la question serait nécessaire en vertu de l'article 35 du Code. Selon moi, pas pour le moment. Lorsqu'un grief précis, s'il en est, sera formulé, il sera soumis à la procédure ordinaire, puis une interprétation et une décision seront rendues quant aux droits des employés prévus dans le Code.

Passons maintenant à la question posée hier par le député de Comox-Alberni comme question supplémentaire. D'après les renseignements que nous possédons, il ne paraît pas nécessaire de modifier le Code canadien du travail (Normes).

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question supplémentaire. J'aimerais savoir du ministre si le litige survenu sur la côte du Pacifique ne tient pas à l'argument des employeurs selon lequel la convention collective prime le Code canadien du travail (Normes). Une décision a-t-elle été rendue ou le ministre a-t-il l'intention de faire enquêter sur cet aspect du différend?

L'hon. M. Nicholson: Les employeurs ont porté la question devant le juge Ruttan, de la Cour suprême de Colombie-Britannique. J'ai demandé un rapport sur les raisons qui ont motivé la décision du juge, mais je soutiens toujours qu'une enquête n'est pas nécessaire. Si le syndicat établit les faits entourant un cas précis, alors celui-ci, à mon humble avis, peut être probablement traité selon des dispositions actuelles de la loi, mais, avant de faire une déclaration définitive, j'aimerais connaître les raisons du jugement rendu par le juge Ruttan.

L'AGRICULTURE

MANITOBA—RUMEUR D'ÉPIZOOTIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bruce S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier le député de Springfield a posé une question au sujet de l'épizootie qui sévirait parmi les troupeaux de bovins au Manitoba. Je lui ai répondu que je n'avais pas reçu de communication mais que je vérifierais auprès du bureau du ministre.

Il y avait eu au début d'avril une infection de salmonellose qui a contaminé quelque 20 troupeaux. Cette maladie n'est pas mentionnée dans la loi et les règlements sur les épizooties et il n'est pas nécessaire de la déclarer aux termes de cette loi et de ces règlements. Les autorités provinciales se sont occupées de cette épidémie et elles ont reçu dans leurs recherches l'aide des hauts fonc-

tionnaires de la Division de l'hygiène vétérinaire. On me dit qu'il n'y a pas eu d'autres cas de déclaré depuis ce temps, mais nos fonctionnaires continuent d'apporter leur collaboration aux autorités provinciales dans les enquêtes supplémentaires que l'on mène à ce sujet.

[Français]

LES TRAVAUX D'HIVER

ENQUÊTE RELATIVE À CERTAINES IRRÉGULARITÉS À NOTRE-DAME-DE-LA-GUADELOUPE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au futur ministre de la Main-d'œuvre?

A la question que je lui avais posée, il y a quelque temps, relativement à Notre-Dame-de-la-Guadeloupe, à certains travaux d'hiver et à certaines accusations de fraude et d'escroquerie dans ce domaine-là, le ministre avait promis de tenir une enquête. Le ministre peut-il informer la Chambre des résultats de cette enquête, si elle est terminée?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le président, l'honorable député de Mégantic sait que nous devons passer par le truchement du gouvernement provincial afin de faire l'enquête qu'il a demandée. Les démarches sont en cours et dès que j'aurai le résultat, il me fera plaisir de le lui communiquer.

[Traduction]

LES MACHINES AGRICOLES

L'INSTITUTION D'UNE ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, j'aurais voulu poser une question au ministre de l'Agriculture, mais, comme il est absent aujourd'hui après l'avoir été hier, je la poserai au premier ministre. En réponse à une question que je lui ai posée il y a quelques jours, le ministre de l'Agriculture avait promis d'instituer une enquête sur le coût élevé des machines agricoles. Or, vu que les bénéficiaires de Massey Harris auraient augmenté de 160 p. 100, le gouvernement a-t-il décidé d'instituer cette enquête dès maintenant?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la question est à l'étude. J'espère que le ministre ou moi-même pourrons faire une annonce à ce sujet d'ici un jour ou deux.